

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2014253-0001 du 10 septembre 2014 est ouverte une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) par débordement de la rivière « L'Ognon » de part et d'autre de la ville de Lure concernant les communes de Lure, Roye, Vouhenans, Magny-lès-Lure et Vy-lès-Lure présenté par l'Etat (Direction Départementale des Territoires).

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du préfet de la Haute-Saône :
- DDT - service environnement et risques - cellule crise risques déchets (tél. 03.63.37.92.00)
- Préfecture- bureau du cadre de vie et des enquêtes publiques (tél. 03.84.77.70.00)

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par décision du tribunal administratif de Besançon : M. Georges CLAIR, cadre dirigeant à France Télécom en retraite. Il siègera à la mairie de Lure (70200) où toute correspondance relative à l'enquête peut lui être adressée.

M. Michel NARDIN, fonctionnaire retraité de l'équipement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplacera M. CLAIR en cas d'empêchement de celui-ci.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, établi à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur titulaire, seront déposés pendant 33 jours consécutifs dans les mairies de Lure, Roye, Vouhenans, Magny-Vernois et Vy-lès-Lure ainsi qu'à la communauté de communes du pays de Lure **du 20 octobre 2014 au 21 novembre 2014 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies et de la communauté de communes, et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public dans les mairies de :


- LURE :
 - le lundi 20 octobre 2014 de 9h00 à 12h00
 - le jeudi 30 octobre 2014 de 14h00 à 17h00
 - le mercredi 12 novembre 2014 de 9h00 à 12h00
 - le vendredi 21 novembre 2014 de 14h00 à 17h00
- MAGNY VERNOIS :
 - le jeudi 6 novembre 2014 de 10h30 à 12h00
- VOUHENANS :
 - le jeudi 6 novembre 2014 de 15h00 à 17h30

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Lure, Roye, Vouhenans, Magny-Vernois, Vy-lès-Lure et à la communauté de communes du pays de Lure ainsi qu'à la préfecture – bureau du cadre de vie et des enquêtes publiques – pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône pendant un an.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation et de déclaration d'utilité publique ou de refus qui résulte de la présente procédure est le préfet de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le 12 SEP. 2014
Le préfet,
Pour le préfet,
La directrice déléguée


Martine PERNEY